

Toulouse, le 21 décembre 2023

Arrêté n° A20231211 – n°69

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-79
et délégation de fonction à Monsieur François BATAILLE**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20220601-79 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur François BATAILLE, sixième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Madame Claire VOUGNY en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci,
- relevant des milieux aquatiques,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition énergétique, transition numérique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BATAILLE, délégation est donnée à Monsieur Didier ROUX, septième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

